



**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Pouvoir adjudicateur :**

Préfet de la Seine-Saint-Denis  
Préfecture de la Seine-Saint-Denis  
1 esplanade Jean Moulin  
93007 Bobigny cedex

**Objet de la consultation**

Le marché a pour objet l'entretien de la fosse de rétention et des pompes de relevage et dégorgements et curages des réseaux d'assainissement et eaux pluviales des bâtiments de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, de la sous-préfecture de Saint-Denis, de la sous-préfecture du Raincy et des résidences des membres du corps préfectoral.

**Mode de passation**

La procédure de passation choisie est celle de la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique.

**Date limite de remise des offres :**

**Le 8 juin 2026 – 16h00**

## **TABLE DES MATIERES:**

<b>ARTICLE 1ER – OBJET DU MARCHÉ.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2 – FORME DU MARCHÉ.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 3 – DUREE DU MARCHÉ.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 4 – CONDITIONS DE MISE EN CONCURRENCE.....</b>	<b>4</b>
4.1. MODE D'APPEL A LA CONCURRENCE .....	4
4.2. POUVOIR ADJUDICATEUR .....	4
4.3. DECOMPOSITION EN LOTS .....	4
4.4. VARIANTE .....	4
4.5. MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION .....	4
4.6. CONTENU DU DOSSIER DE LA CONSULTATION .....	4
<b>ARTICLE 5 – CONDITIONS DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 6 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES .....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 7 - PRESENTATION DES OFFRES .....</b>	<b>5</b>
7.1. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE.....	5
7.2. CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE .....	6
7.3. PRESENTATION EN GROUPEMENT .....	7
<b>ARTICLE 8 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES PLIS.....</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 9 – OUVERTURE DES PLIS – JUGEMENT DES OFFRES.....</b>	<b>9</b>
<b>ARTICLE 10 – VISITES DES SITES .....</b>	<b>10</b>
<b>ARTICLE 11 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>11</b>
<b>ARTICLE 12 - NEGOCIATION .....</b>	<b>11</b>
<b>ARTICLE 13 - MISE AU POINT DU MARCHÉ.....</b>	<b>11</b>
<b>ARTICLE 14 – INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS.....</b>	<b>11</b>
<b>ARTICLE 15 – BESOIN ET PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....</b>	<b>11</b>

## **ARTICLE 1ER – OBJET DU MARCHE**

Le marché a pour objet l'entretien de la fosse de rétention et des pompes de relevage et dégorgements et curages des réseaux d'assainissement et eaux pluviales des bâtiments de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, de la sous-préfecture de Saint-Denis, de la sous-préfecture du Raincy et des résidences des membres du corps préfectoral.

### **Lieux d'exécution :**

#### **Préfecture de la Seine-Saint-Denis**

1 esplanade Jean Moulin  
93007 Bobigny

#### **Sous-préfecture du Raincy**

6 allée de l'église  
93340 Le Raincy

#### **Sous-préfecture de Saint-Denis**

4 rue Catulienne  
93200 Saint-Denis

#### **Résidences des membres du corps préfectoral**

- Résidence Victor Hugo – 93340 Le Raincy
- Résidence Hérold – 93340 Le Raincy

Le détail des prestations demandées, des lieux et équipements concernés figure dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

CPV principal : **50510000 « services de réparation et d'entretien de pompes, de vannes, de robinets et de conteneurs en métal ».**

## **ARTICLE 2 – FORME DU MARCHE**

Le marché est un accord-cadre en partie à prix global et forfaitaire et en partie exécutable par émission de bons de commande sans minimum et avec un maximum de 60 000€ HT pour la durée totale maximale du marché.

L'émission des bons de commande est exécutée dans les conditions fixées aux articles R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique.

## **ARTICLE 3 – DUREE DU MARCHE**

Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire.

Le marché a une durée d'un an, renouvelable au maximum trois fois un an, par reconduction expresse. La durée totale du marché ne pourra excéder 4 ans.

La décision de reconduire le marché sera notifiée au titulaire par voie dématérialisée avec accusé de réception au moins trois mois avant l'échéance annuelle.

RC – Maintenance des fosse et pompes de relevage – Préfecture de la Seine-Saint-Denis

La reconduction ne peut pas être refusée par le titulaire du marché.

## **ARTICLE 4 – CONDITIONS DE MISE EN CONCURRENCE**

### **4.1. Mode d'appel à la concurrence**

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée, en application des articles L. 2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique.

### **4.2. Pouvoir adjudicateur**

Le pouvoir adjudicateur est le préfet de la Seine-Saint-Denis.

### **4.3. Décomposition en lots**

Ce marché n'est pas alloti. En effet, l'allotissement compliquerait techniquement le suivi de l'exécution du marché en termes d'organisation, de pilotage et de coordination, et le rendrait également plus coûteux.

### **4.4. Variante**

Aucune variante n'est autorisée pour ce marché.

### **4.5. Modification de détail du dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit, soit d'apporter, au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation, soit d'apporter des modifications importantes au dossier de consultation en reportant la date limite fixée pour la réception du dossier. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir formuler aucune réclamation à ce sujet.

### **4.6. Contenu du dossier de la consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- L'Acte d'Engagement et ses trois annexes :
  - *Annexe 1 : Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF),*
  - *Annexe 2 BPU (Bordereau des prix unitaires) Interventions complémentaires,*
  - *Annexe 3 : BPU Pièces ;*
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- Le présent règlement de consultation et ses deux annexes :
  - *Annexe 1 : attestation de visite,*
  - *Annexe 2 : cadre de réponse technique.*

## **ARTICLE 5 – CONDITIONS DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation est remis gracieusement à chaque candidat. Il est à retirer tous les jours ouvrés, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, à l'adresse suivante :

Le dossier de consultation est également téléchargeable à l'adresse suivante :  
<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome>

**Numéro de consultation : 2693001**

### **ARTICLE 6 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

### **ARTICLE 7 - PRESENTATION DES OFFRES**

Les offres sont présentées impérativement en euros.

Elles sont rédigées intégralement en langue française.

La proposition est transmise par voie dématérialisée dans les conditions prévues ci-dessous.

Pour information, les candidats sont invités à se rendre sur le site [www.economie.gouv.fr/daj/marches-publics/formulaires](http://www.economie.gouv.fr/daj/marches-publics/formulaires) puis « Formulaires non obligatoires d'aide à la passation et à l'exécution des marchés », puis « déclaration du candidat » afin de pouvoir se procurer les formulaires de candidature.

#### **7.1. Contenu du dossier de candidature**

- **Lettre de candidature** (imprimé DC1) dûment complétée, datée et signée ;
- **Déclaration individuelle** (imprimé DC2), dûment complétée, datée et signée ;
- **Attestation sur l'honneur** datée et signée :
  - relative à la lutte contre le travail dissimulé,
  - de respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue dans le Code du travail,
  - de non-exclusions de plein droit de la procédure de passation des marchés publics prévues aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du code de la commande publique ;
- **Attestation d'assurances** couvrant l'ensemble des risques encourus au titre de l'activité, en cours de validité ;
- **Extrait K-bis** de moins de 3 mois ;
- **Pouvoir** habilitant le candidat à engager la société (si la personne qui signe le marché n'est pas la personne habilitée à engager la société). ;
- **Attestation de respect des obligations sociales** (URSSAF) de moins de 6 mois ;

- **Attestation de respect des obligations fiscales** de moins de 6 mois ;
- **Certificats de qualifications professionnelles ou équivalents** en lien avec le marché ;
- Un **relevé d'identité bancaire ou postal**.

**En cas de candidature présentée par un groupement**, il sera produit :

- une lettre de candidature faisant état de l'ensemble des membres du groupement et de l'habilitation du mandataire commun par ses cotraitants ;
- pour chaque cotraitant, l'ensemble des justificatifs listés ci-dessus.

**En cas de sous-traitance**, il sera produit :

- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics ;
- les mêmes documents listés ci-dessus et à insérer dans l'enveloppe du candidat ;
- une annexe à l'acte d'engagement demandant l'acceptation du ou des sous-traitants et l'agrément des conditions de paiement de celui-ci ou ceux-ci.

## **7.2. Contenu du dossier de l'offre**

- **L'acte d'engagement** complété, daté et signé et ses **trois annexes** complétées :
  - Annexe 1: DPGF (Décomposition du prix global et forfaitaire),
  - Annexe 2: BPU (Bordereau des prix unitaires) « Interventions complémentaires »,
  - Annexe 3: BPU « Pièces » ;
- Le **cahier des clauses administratives particulières** accepté sans modification, daté et signé ;
- Le **cahier des clauses techniques particulières** accepté sans modification, daté et signé ;
- **L'annexe 1 du présent règlement de consultation « attestation de visite »** complétée ;
- Le catalogue des pièces détachées ;
- **L'annexe 2 du présent règlement de consultation « cadre de mémoire technique » complétée OBLIGATOIREMENT.** Le non-respect de ce formalisme rend l'offre irrégulière au sens de l'article L. 2152-2 du code de la commande publique, et non régularisable.

Celui-ci comporte les items suivants :

- **Présentation générale** (chiffre d'affaires annuel, effectifs) et **références significatives** du candidat dans des marchés similaires avec contacts vérifiables pour les 3 dernières années,

- **Moyens humains** mis en place dans le cadre du marché :  
Organigramme, effectifs prévus dans le cadre du marché (encadrement, administratifs et techniques), qualifications/certifications, CV et diplômes du personnel.

- **Moyens techniques** mis en place dans le cadre du marché :  
Liste du matériel et de l'équipement utilisés pour la maintenance, outils de diagnostic, stock de pièces détachées, logiciels de suivi ou autres outils numériques utilisés, références et/ou fiches des produits utilisés.

- **Organisation et méthodologie des maintenances préventive et corrective :**

Gestion du suivi administratif et comptable, des demandes d'intervention, plannings, Processus d'intervention en maintenance préventive (check-list, traçabilité, rapport), Réactivité, chaîne de décision, stocks, Délais d'intervention et de dépannage, Système d'astreinte, coordination des prestations et des interlocuteurs.

- **Démarche environnementale :**

Politique de tri, de recyclage et d'élimination des déchets, démarches de réduction de l'empreinte carbone (mobilité, emballages), traçabilité des déchets dangereux et non dangereux.

- **Démarche sociale et sociétale :**

Politique de formation continue des techniciens, démarches RH en faveur de la diversité, de l'égalité et de l'inclusion, politique d'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

### **7.3. Présentation en groupement**

Les candidats pourront se présenter seuls ou en groupement. En cas de groupement, celui-ci pourra être conjoint ou solidaire avec désignation d'un mandataire.

Toutefois, il est précisé que le pouvoir adjudicateur exigera que le groupement prenne la forme soit d'un groupement solidaire soit d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Dès lors, les candidats qui n'auraient pas choisi cette forme de groupement juridique et auxquels il serait envisagé d'attribuer le marché se verront contraints de transformer la forme juridique de leur groupement dans le cadre d'une mise au point.

Quelle que soit la forme du groupement, l'un des prestataires, membre du groupement est désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire pour l'exécution du marché. Il représente l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis du pouvoir adjudicateur et coordonne les prestations des membres du groupement.

Les membres du groupement fournissent, chacun, au mandataire une habilitation qui sera insérée dans l'enveloppe candidature.

Toutefois,

- un même prestataire ne peut être mandataire de plus d'un groupement ;
- la transformation de la forme juridique d'un groupement ne peut intervenir entre le dépôt des candidatures et la signature du marché.

### **ARTICLE 8 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES PLIS**

Les candidats devront obligatoirement transmettre leurs dossiers **sous forme dématérialisée**. Le site internet permettant de traiter la gestion dématérialisée de la procédure est le site Plateforme des achats de l'Etat (PLACE):

<http://www.marches-publics.gouv.fr>

**La référence de la consultation sur le site PLACE est la suivante: 2693001**

**La transmission sous support papier est interdite. Toute offre papier sera considérée comme offre irrégulière non susceptible de régularisation.**

**Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre ou contacter le support technique en « dernière minute ».**

Pour transmettre votre réponse électronique, il suffit :

1. Après avoir réalisé les actions préalables, d'accéder à la consultation et de cliquer sur (voir mode opératoire de la plateforme)
2. Après s'être identifié sur la plateforme, de cliquer sur « candidater » pour compléter le formulaire de candidature, puis « Valider ces informations ».
3. Sur l'espace de réponse, après avoir accepté les conditions d'utilisation, de joindre son offre technique et commerciale, puis de cliquer sur (voir mode opératoire de la plateforme).

Les éléments indiqués dans le formulaire de candidature ou dans l'offre pourront faire l'objet, de demandes de précisions et de compléments.

**Les plis doivent parvenir au plus tard le :**

**Le 8 juin 2026 – 16h00**

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres.

Les offres seront transmises par voie électronique dans le respect des règles de sécurité des transactions et de la confidentialité des informations transmises.

Les candidats ou soumissionnaires doivent également prévoir le temps nécessaire pour que le dépôt soit effectif dans le délai fixé par l'acheteur, notamment lorsque les fichiers sont volumineux et/ou si le réseau a un faible débit. Attention, les plis dont le téléchargement a commencé avant la date et l'heure limite mais s'est achevé hors délai sont éliminés par l'acheteur.

**Formats des documents :**

Afin de pouvoir lire les documents remis au pouvoir adjudicateur, les soumissionnaires veilleront à n'utiliser que des logiciels permettant de générer les formats suivants :

- pdf
- doc
- xls

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les «exe»,...
- ne pas utiliser certains outils, notamment les «macros»,...
- faire en sorte que sa candidature et son offre ne soient pas trop volumineuses (- de 4Go).

**Tout pli remis après la date et l'heure limites précitées ne sera pas retenu.**

## Copie de sauvegarde :

Conformément à l'article R2132-11 du code de la commande publique et à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde :

I - Le candidat ou le soumissionnaire peut faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention « Nom du candidat - Copie de sauvegarde relative au marché... - A n'ouvrir qu'en cas de défaillance de l'offre électronique », et être envoyée, ou déposée contre récépissé, à l'adresse suivante :

*Préfecture de la Seine-Saint-Denis  
Direction des ressources - DR  
Bureau des affaires financières et des achats - BAFA  
2<sup>e</sup> étage – bureau n° 217  
1 esplanade Jean Moulin  
93007 Bobigny cedex*

II - La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

1° Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;

2° Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

III. - Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur.

## **ARTICLE 9 – OUVERTURE DES PLIS – JUGEMENT DES OFFRES**

Sous réserve de la recevabilité de la candidature au regard des niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières demandées et sous réserve de la conformité de l'offre aux prescriptions du présent règlement de consultation, les critères de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sont pondérés de la manière suivante :

Chaque pondération fera l'objet d'une équivalence en nombre de points pour obtenir une note totale sur 100 points.

<b>Critères</b>	<b>Sous-critères</b>	<b>Pondérations appliquées</b>
<b>Prix</b>		<b>50 %</b>
	Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)	20 %
	Bordereau des prix unitaires (BPU) « interventions complémentaires » (selon DQE non communiqué)	20 %
	Bordereau des prix unitaires (BPU) « pièces » (selon DQE non communiqué)	10 %

<b>Technique</b>		<b>30 %</b>
	Moyens humains mis en place dans le cadre du marché	5 %
	Moyens techniques mis en place dans le cadre du marché	10 %
	Organisation et méthodologie	15 %
<b>Environnemental</b>		<b>12 %</b>
<b>Social et sociétal</b>		<b>8 %</b>

Les offres seront classées dans l'ordre croissant de la note globale ainsi calculée :  
Note globale = note du prix + note valeur technique + note dispositions environnementales et sociétale.

L'offre classée au premier rang sera celle qui obtiendra la note globale la plus élevée.

### **ARTICLE 10 – VISITES DES SITES**

Une visite préalable des sites concernés, objet de la consultation, est **fortement conseillée** pour les entreprises candidates. Le futur titulaire ne peut pas prétendre à aucune compensation financière complémentaire pour l'engagement de frais annexes ou pour méconnaissance des prescriptions fixées dans ce marché.

Les créneaux horaires de ces visites sont de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, du lundi au vendredi. Les visites sont planifiées par le bureau de la logistique et des affaires immobilières **à compter du lancement de la procédure de consultation et jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2026 à 17 heures.**

Les candidats devront donc prendre RDV exclusivement avec celui-ci. Le pouvoir adjudicateur fixera un RDV à chaque entreprise candidate, soit par téléphone, soit par courrier électronique.

Personnes à contacter :

- Monsieur Lorenzo DE CASTRO – 01.41.60.62.39 / 06.76.05.88.26 -

[lorenzo.decastro@seine-saint-denis.gouv.fr](mailto:lorenzo.decastro@seine-saint-denis.gouv.fr)

- Monsieur Logan DUCLAUX – 01.41.60.59.94 / 06.79.44.45.74 -

[logan.duclaux@seine-saint-denis.gouv.fr](mailto:logan.duclaux@seine-saint-denis.gouv.fr)

- Monsieur Mustapha BOUKRAA – 01.41.60.60.49 / 07.69.58.28.93 - [mustapha.boukraa@seine-saint-denis.gouv.fr](mailto:mustapha.boukraa@seine-saint-denis.gouv.fr)

BAL fonctionnelle : [pref-affairesimmobilieres@seine-saint-denis.gouv.fr](mailto:pref-affairesimmobilieres@seine-saint-denis.gouv.fr)

Lors de la visite, l'attestation de visite sera signée par un représentant de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et sera remise au candidat qui devra la joindre à son offre.

Les réponses aux questions qui pourront être formulées à l'occasion de ces visites sont diffusées à l'intégralité des candidats. Il est expressément demandé aux candidats présents à cette visite de formuler leur question par écrit à l'issue de cette visite afin qu'une réponse soit transmise par voie électronique avec accusé de réception à tous les candidats.

Le site de la Place « <https://www.marches-publics.gouv.fr/> » permet cette facilité (toutes les sociétés ayant retiré un dossier sont clairement identifiées).

#### **ARTICLE 11 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats devront saisir **par écrit** (courrier, courriel ou directement sur le site de la Place) :

Adresse : Préfecture de la Seine-Saint-Denis  
Direction des ressources  
Bureau des affaires financières et des achats  
1 esplanade Jean Moulin – 93007 Bobigny cedex

Mail : [pref-marche-public-bafa@seine-saint-denis.gouv.fr](mailto:pref-marche-public-bafa@seine-saint-denis.gouv.fr)

Site internet : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

#### **ARTICLE 12 - NEGOCIATION**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité, si les offres présentées le nécessitent, de négocier par lot, avec l'ensemble des candidats dont la candidature est recevable au regard des niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières demandées.

#### **ARTICLE 13 - MISE AU POINT DU MARCHE**

Avant la notification du marché, il pourra être procédé à une mise au point du marché avec le candidat retenu. Au cours de cette mise au point, toutes les questions concernant l'exécution des prestations pourront être évoquées afin de réduire les difficultés nées de l'exécution de ce marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles du marché.

#### **ARTICLE 14 – INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS**

Tribunal administratif de Montreuil, situé au 7, rue Catherine Puig à Montreuil - 93100  
(Téléphone : 01 49 20 20 00 / courriel : [greffe.ta-montreuil@juradm.fr](mailto:greffe.ta-montreuil@juradm.fr)).

#### **ARTICLE 15 – BESOIN ET PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Conformément aux dispositions de l'article L2111-1 du code de la commande publique et dans un souci de développement durable, ce marché est conçu dans le but d'assurer des pratiques de passation durables des marchés publics du ministère de l'intérieur, ainsi que leur sécurité juridique avec pour objectif le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.